

Article 1 : Organisation

La SAS Laboratoires Yves Ponroy au capital de 2000000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé Parc d'activité Sud Loire / Boufféré 85612 MONTAIGU, immatriculée sous le numéro RCS La Roche sur Yon 315 249 821, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01/12/2015 à 07h00 au 24/12/2015 à 23h59.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), Belgique.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <https://jeu-noel-ponroy.xg1.li>

Le jeu concours est sous la forme d'un calendrier de l'avent.

Chaque jour, le participant ouvre la case du jour correspondant, indique ses coordonnées et est informé s'il a gagné ou non. Chaque participant peut tenter sa chance 1 fois par jour du 1er au 24 décembre.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- Du 1er au 3ème lot : Boîte de 20 ampoules de Gelée royale, Ginseng et Acérola (22,70 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 4ème au 6ème lot : Boîte de 20 ampoules de 10 ml de Propolis - Miel - Astragale - Echinacea - Acérola (20,30 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 7ème au 9ème lot : Boîte de 10 ampoules de miel de Manuka - Propolis verte - Acérola Bio (26,50 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 10ème au 12ème lot : Boîte de 30 gélules de Mélaforté (13,80 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 13ème au 15ème lot : Tube de 40 ml de Crème DeliDerm Hydratation Intense (22,00 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 16ème au 18ème lot : Tube de 40 ml de Crème DeliDerm SOS Peau Sensible (18,50 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 19ème au 21ème lot : Tube de 12 ml de Crème DeliDerm anti-cernes (12,90 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 22ème au 24ème lot : Tube de 40 ml de Crème DeliDerm anti-rougeurs (24,90 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 25ème au 27ème lot : Tube de 40 ml de Crème DeliDerm de beauté 24 H (18,80 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 28ème au 30ème lot : Tube de 15 ml de Soin contour des yeux Biokarité (10,50 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 31ème au 33ème lot : Flacon de 200 ml de Lait Corps Nacré (18,50 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 34ème au 36ème lot : Tube de 75 ml de Soin des mains et des ongles Biokarité (11,50 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 37ème au 39ème lot : Tube de 250 ml de Soin Essentiel Biokarité (19,90 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 40ème au 42ème lot : Flacon airless de 30 ml de Soin du jour anti-âge Biokarité (18,90 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 43ème au 45ème lot : Pilulier de 30 gélules de Gelée royale et magnésium (12,50 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 46ème au 48ème lot : Pilulier de 30 comprimés de Magnésium et vitamine B6 (6,90 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 49ème au 51ème lot : Boîte de 60 capsules de Physiocap (15,90 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 52ème au 54ème lot : Pilulier de 30 capsules de Gelée royale (11,90 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 55ème au 57ème lot : Boîte de 10 ampoules de Gelée royale Bio (14,20 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 58ème au 60ème lot : Flacon de 15 ml de Balsarome (11,20 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 61ème au 63ème lot : Flacon de 50 ml d'Huile égyptienne (12,40 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 64ème au 66ème lot : Pilulier de 60 comprimés de Vitamine C et Probiotiques (13,80 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 67ème au 69ème lot : Pilulier de 30 gélules de Spiruline-Fer-Acide folique (9,30 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 70ème au 72ème lot : Flacon de 100 ml d'extrait de Pépins de pamplemousse (15,90 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 73ème au 75ème lot : Boîte de 30 gélules d'Acide hyaluronique (23,40 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 76ème au 78ème lot : Boîte de 30 gélules de Coenzyme Q10 (20,60 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 79ème au 81ème lot : Boîte de 20 ampoules Goji - Maki - Mangoustan (24,20 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 82ème au 84ème lot : Boîte de 30 gélules d'Imusan (10,60 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 85ème au 87ème lot : Boîte de 30 gélules de Reishi-Maïtaké (9,90 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 88ème au 90ème lot : Pilulier de 60 gélules de Propolis et Vitamine C (13,30 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 91ème au 93ème lot : Pilulier de 60 gélules de Pollen et Oligo-éléments (12,90 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 94ème au 96ème lot : Pilulier de 40 comprimés d'Echinacea et Propolis (11,10 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 97ème au 99ème lot : Boîte de 30 comprimés d'A.C.E Collagène (8,90 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 100ème au 102ème lot : Pilulier de 40 gélules de Collagène marin (14,40 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- Du 103ème au 105ème lot : Boîte de 20 ampoules de DETOX Foie Bio (18,90 € TTC)

Détails :

Marque : Laboratoires Yves Ponroy

- 106ème lot : Lot de 2 boîtes de 20 sachets-filtres d'infusion de Noël Bio (9,40 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy
- Du 107ème au 112ème lot : Carafe Brita (26,58 € TTC)
Détails :
reference : BRITA
- Du 113ème au 125ème lot : Livre recette 5 fruits et légumes (3,93 € TTC)
Détails :
Éditions Marabout
Auteur : Louise Pickford
- Du 126ème au 138ème lot : Livre recette "cuisine du marché à moins de 5 euros" (3,93 € TTC)
Détails :
Editions Marabout
Auteur :
- Du 139ème au 200ème lot : Livre "soupes toutes fraîches et gaspachos" (7,92 € TTC)
Détails :
Auteur : Anne Catherine Bley
Editions Marabout
- Du 201ème au 203ème lot : Coffret Beautybox : valisette liberty avec 1 soin du jour anti-âge Biokarité et 1 soin essentiel visage et corps Biokarité (75ml) (29,20 € TTC)
Détails :
Marque : Laboratoires Yves Ponroy

Valeur totale : 2505,40 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les lots seront attribués selon des instants gagnants préalablement définis par la société organisatrice.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront contactés par mail et seront invités à communiquer leur adresse postale afin de recevoir leur lot. Les gagnants ont 15 jours à compter de l'envoi du mail pour communiquer leurs coordonnées. Une fois ce délai passé, nous considérerons que vous refusez ce lot et il restera acquis par la société organisatrice.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :

- <https://jeu-noel-ponroy.xg1.li>

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de

la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfutable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <http://www.reglementdejeu.com>.